

BANC D'ÉPREUVE TCHÈQUE DES ARMES ET DES MUNITIONS
Jilmová 759/12, 130 00 Prague 3, IČ: 70844844

CERTIFICAT



de contrôle du type des munitions No.: 22/17

Le Banc d'épreuve tchèque des armes et des munitions (ci-après « le Banc d'épreuve ») à la suite des épreuves conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi No.156/2000 Rec., sur les épreuves des armes à feu et des munitions, telle que modifiée (ci-après « la loi »), et aux dispositions de l'article 5, paragraphe 5 du Décret No. 335/2004 Rec, mettant en œuvre certaines dispositions de la loi sur les épreuves des armes à feu et des munitions, tel que modifié (ci-après « le décret »)

fait obligation à

l'offreur : **STV Technology, s.r.o., Hvězdova 1716/2b, Nusle, 140 00 Praha 4**

No. d'identification : 050 31 761

Les munitions en question: Balle blindée (chemisée) Scorpio au noyau de plomb

La désignation du type: Calibre 9 mm Luger

Le fabricant : STV Technology, s.r.o., Hvězdova 1716/2b, Nusle, 140 00 Praha 4

d'effectuer le marquage des munitions en question conformément aux dispositions de l'art. 16, paragraphe 1, point d) de la loi, en apposant le poinçon d'épreuve No. 2 – Le poinçon d'épreuve pour les munitions ne pouvant pas être apposées par le poinçon d'épreuve en vertu du traité international en vigueur conformément à l'annexe No. 3, section 2 du décret (poinçon d'épreuve - M). Le numéro du certificat 22/17 fait partie du poinçon d'épreuve.

Le certificat entre en vigueur à compter du 20 octobre 2017 et sa validité prend fin le 20 octobre 2020, à moins que 3 mois au plus tard après l'expiration de sa validité l'offreur ne demande une prolongation de validité du certificat pour 3 années supplémentaires maximum. À cette fin, l'offreur demande au Banc d'épreuve d'effectuer une inspection et un contrôle des munitions conformément aux dispositions de l'art. 11 de la loi.

Justification:

Le certificat a été délivré sur la base du résultat positif du contrôle du type des munitions, dont les modalités sont précisées dans le procès-verbal du numéro d'enregistrement 31-06143-17, exécuté le 20 octobre 2017.

Note:

En vertu de l'art. 20 de la loi, le Banc d'épreuve est habilité à effectuer un contrôle concernant le respect des dispositions de cette loi par l'offreur. Le certificat est sans appel.

Prague, le 20 octobre 2017



Milan Kukla

Président du Banc d'épreuve

